

Délibération N° 2025-09-30-MDCVA

Subvention exceptionnelle – L'Interassociative lesbienne, gay, bi et trans (Inter-LGBT)

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal.....	45
Membres en exercice.....	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance.....	43
Absent.e.s	2

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-cinq septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **dix-neuf septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL (arrivé point 10), M. NOMBO POATY Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme LAROQUE, Mme CAZALS, Mme CACAIS-BARANGER, M. KEITA (arrivé point 3), Mme TRANCART, M. FOURESTIER

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

M. LEBLANC
Mme BENZIANE
Mme LARABI
M. DAUMONT-LEROUX
M. DE LA CROIX

a donné mandat à Mme AVOGNON-ZONON
a donné mandat à Mme SAINT GAL
a donné mandat à M. LACHELACHE
a donné mandat à M. ORJEBIN
a donné mandat à M. BERTRAND

ABSENT.E.S

Mme INDJA, M. TARGUI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur SEYE ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L.1115-1, alinéa 2,

VU le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025,

CONSIDERANT la volonté de la commune d'apporter un soutien exceptionnel à l'association Inter-LGBT, en reconnaissance de son engagement dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre,

Sur avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

DECIDE,

Article 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'association L'Interassociative lesbienne, gay, bi et trans (Inter-LGBT).

Article 2 : D'affecter les crédits prévus au chapitre 65 du budget primitif 2025.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 30 SEP. 2025

Publication

le 02 OCT. 2025

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,



Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

